

N° 752.

(Oct. 1923. — Carré 010 a.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## BULLETIN D'ITINÉRAIRE

À L'USAGE

DES FACTEURS DE VILLE ET DES FACTEURS BUREAU

CHARGÉS D'UN SERVICE LOCAL.

(Extraites des articles 55, 56, 57, 58, 59 et 60 de la Loi du 10 Août 1871 sur l'Administration générale.)

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DIRECTION

DU DÉPARTEMENT

BRIGADE

QUARTIER N°

Local et Rural

BUREAU

d COURTOMER

(Timbre de bureau.)

RUES, PLACES, QUAIS, ETC., ETC., DANS L'ORDRE DE LA DISTRIBUTION. (Pour les facteurs qui servent de la partie agglomérée de la commune, indiquer les écarts, col. 1.)		RUES, PLACES, QUAIS, ETC., ETC., DANS L'ORDRE DE LA DISTRIBUTION. (Pour les facteurs qui servent de la partie agglomérée de la commune, indiquer les écarts, col. 1.)	
Noms.	Numéros de à	Noms.	Numéros de à
Agglomération Les Fontaines Maison au Tourneur Maison de l'Église Rue de la Forge Maison de Haut L'Orger Maison de Bas Mairie La Croix Mairie La Chapelle Maison au Levant Vieux Cour Les Héronnières Les Vergers	100	Distribution Bonneville Bonneville de St Germain le Vieux L'Orger Harberie Rue de Nois Gros Ruisseau L'Église Ferme de l'Église Trois Bonneville de Nois Les Nois La Bichonnière L'Église Les Montis Les Champs Le Couquet	

Remis à M.

facteur

A

chargé de desservir le quartier ci-dessus désigné.

, le

Le Receveur,

RUES, PLACES, QUAIS, ETC., ETC.,  
DANS L'ORDRE DE LA POSTÉRIORITÉ.  
[Pour les facteurs qui servent de la partie agglomérée  
de la commune, indiquer les écrits, col. 1.]

RUES, PLACES, QUAIS, ETC., ETC.,  
DANS L'ORDRE DE LA POSTÉRIORITÉ.  
[Pour les facteurs qui servent de la partie agglomérée  
de la commune, indiquer les écrits, col. 1.]

Noms. s	Numéros de à s	Noms. s	Numéros de à s
Haut de Maure Bas de Maure L'Éta Play Les Ormes Demois La Blanchettes Le Montier Vieux Contomer Le Hamel Les Pignes Bergame Posteur		Regret 2 <sup>e</sup> Distribution Agglomération 2	34 Km   3 1/2 Km
	34 Km		

ARRÊTÉ, à

, le 20 Décembre 1925

Le Directeur,